



Etudiants sous visa « Mineur scolarisé »

1^{ère} demande de titre de séjour « Etudiant »

Liste de pièces à fournir

Cette liste concerne les étudiants sous visa « Mineur scolarisé » devenus majeurs en France. Les documents sont à fournir le jour de votre rendez-vous à la Préfecture [originaux + copies].

Liste des documents à fournir – Originaux et copies :

- ✓ **Passeport :**
 - Page de votre passeport avec votre identité et votre signature
 - Page avec le visa « Mineur scolarisé »
 - Page avec le tampon d'entrée en France

- ✓ **3 photos d'identité**

- ✓ **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - Vous vivez dans une résidence étudiante (Maison St Bernard, St Laurent, résidences CROUS ou résidence étudiante privée) :
 - Attestation de résidence

 - Vous êtes locataire ou propriétaire :
 - Facture d'eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe ou mobile ou internet mentionnant votre nom
 - Ou bail de location [seulement issu d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés]
 - Ou dernière quittance de loyer [seulement issue d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés]

 - Vous vivez à l'hôtel :
 - Attestation de votre hôtelier
 - Ou facture du dernier mois



- Vous êtes hébergé chez un particulier [famille, ami...]
 - Attestation de votre hébergeant datée et signée. Voir PDF « (Modèle) Attestation d'hébergement FR-ENG ».
 - Sa carte d'identité [si Français ou Européen] ou carte de séjour en cours de validité
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom

✓ **Certificat de scolarité à l'UCLy pour l'année universitaire / semestre en cours**

Si votre cursus à l'UCLy comprend une mobilité en Europe [Erasmus ou stage] : attestation de mobilité établie par votre faculté à l'UCLy mentionnant le pays et la durée de votre mobilité.

✓ **Ressources financières :**

Attention : les relevés mensuels de compte bancaire ne sont pas valables.

- Vous recevez de l'argent d'un parent/d'une autre personne :
 - Attestation bancaire de cette personne justifiant de la programmation de virements réguliers vers votre compte, à hauteur de minimum 615€/mois ;
 - **Ou** Attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615€/mois. Voir PDF « (Modèle) Attestation de prise en charge FR-ENG ».
 - Passeport/carte d'identité de cette personne
- Vous êtes salarié :
 - Fiches de paie des 3 derniers mois
- Vous avez vos propres économies :
 - Attestation bancaire de solde créditeur suffisant. Le solde doit être de minimum 6.150€ pour une année académique.
- Vous avez une bourse :
 - De votre pays d'origine : veuillez fournir une attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse.
 - Du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens : veuillez fournir l'attestation de bourse.



- ✓ Fiche de renseignement
- ✓ Tableau de formation
- ✓ Contrat d'engagement à respecter les principes de la République française